



Direction des Finances

Réunion du 12 avril 2024

Date de convocation : 04 avril 2024

Délibération N° 4

SUBVENTION AUX CADETS DE LA GENDARMERIE DE SAONE-ET-LOIRE

Président : Mme Claude CANNET

Membres présents : AURAY Géraldine, BALLOT Alain, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERTHIER Pierre, BROCHOT Frédéric, BRUNET-LECHENAULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, COGNARD Jean-François, CORNELOUP Josiane, COURTOIS Jean-Patrick, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURAND Bernard, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBIN Christine, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise.

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : ACCARY André, AMIOT Catherine, BARNAY Marie-Claude, BERGERET Vincent, COUILLEROT Evelyne, DESJOURS Thierry, GIEN Chantal, MARTIN Sébastien.

ACCARY André a donné pouvoir à CHENUET Carole, AMIOT Catherine à BROCHOT Frédéric, BARNAY Marie-Claude à LAUBERAT Didier, BERGERET Vincent à VAILLANT Françoise, COUILLEROT Evelyne à HIPPOLYTE Jean-Marc, DESJOURS Thierry à MAUNY Marie-France, GIEN Chantal à LOTTE Dominique, MARTIN Sébastien à LANOISELET Dominique.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant que les Associations de Cadets de la Gendarmerie Nationale (ACGN) permettant aux jeunes de découvrir la gendarmerie et de se former afin de présenter, s'ils le souhaitent, le concours d'entrée de la gendarmerie,

Considérant que l'association les cadets de la gendarmerie de Saône-et-Loire (ACGEND71) inscrit son action dans le respect des objectifs nationaux, à savoir :

- Faire découvrir les métiers de la gendarmerie, s'imprégner de l'esprit militaire et renforcer l'esprit de cohésion.
- Promouvoir les valeurs de la citoyenneté et entretenir le devoir de mémoire.
- Renforcer le lien Armée-Nation et développer l'esprit citoyen autour de projets collectifs dans les domaines de l'environnement, de la sécurité, des activités sportives, de la solidarité et du lien social.

Considérant que la première cohorte de 20 jeunes a été accueillie en novembre 2023 et que le budget de fonctionnement pour la session 2023-2024 est de 30 000 €, soit 1 500 € par Cadet,

Considérant que l'association prend en charge les frais d'habillement, d'hébergement, de stage, de transport et de subsistance,

Considérant que le Département, engagé depuis 2015 dans un soutien accru et croissant aux forces de l'ordre et à l'armée, souhaite faciliter pour les jeunes de Saône-et-Loire l'engagement dans ces carrières, et qu'à cet égard les actions portées par l'association des cadets de la gendarmerie y concourent,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 8 000 €, versée en une seule fois, à l'association des cadets de la gendarmerie de Saône-et-Loire,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire dans ce cadre.

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur le programme « Service d'incendie et protection civile », l'opération « Sécurité et Protection civile », l'article 65748.

Le Président,
ANDRE ACCARY

Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le

19/04/2024

Publié en Notaire le

22/04/2024

Affiché le